## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### **SÉANCE DU 30 MARS 2021**

L'an deux-mil-vingt-et-un, le trente mars, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif de Lans en Vercors, dûment convoqué le vingt-cinq mars, s'est réuni à 20 heures en session ordinaire dans la salle de spectacle du centre culturel et sportif Le Cairn à Lans en Vercors, sous la présidence de Madame Véronique RIONDET, Présidente de la Régie personnalisée.

Membres en exercice: 15

Présents: 9

Présidence : Véronique RIONDET

**Administrateurs :** Guy CHARRON – Violaine VIGNON – Jean-Charles TABITA – Marcelle DUPONT – Céline PEYRONNET – Olivier SAINT-AMAN – François NOUGIER – Jean-Pierre MOULIN-FRIER.

Pouvoirs: Sophie HERICHER à François NOUGIER.

Absents: Caroline DELAVENNE - Sophie VALLA - Matthieu DELARIVE - Marc MARECHAL -

Philippe BALLET - Sophie HERICHER.

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Olivier SAINT-AMAN

Assiste au Conseil d'Administration avec voix consultative : Marie GALLIENNE, directrice

#### **ORDRE DU JOUR:**

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FÉVRIER 2021
- II. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020 RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
- III. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020 RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
- IV. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
- V. BUDGET PRIMITIF 2021 RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
- VI. MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR À LA MUTUELLE SANTÉ
- VII. PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2021-2022
- VIII. CONVENTION FINANCIÈRE ET D'OBJECTIFS RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE TERRITOIRE ET ORIENTATIONS
- IX. CONVENTION FINANCIÈRE ET D'OBJECTIFS FESTIVAL « LES THÉÂTRALES DU VERCORS » ET ORIENTATIONS
- X. CONVENTION FINANCIÈRE ET D'OBJECTIFS FESTIVAL « JEUNES BOBINES » ET ORIENTATIONS

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FÉVRIER 2021

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du mardi 23 février 2021.

Approbation à l'unanimité

# II. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020 – RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Président (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Président est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil d'Administration.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif au titre de l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Considérant l'exactitude des écritures,

## Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 2 AVRIL 2021

# III. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020 – RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal dont les résultats s'établissent comme suit :

Dépenses 2020	Recettes 2020	Solde d'exécution de l'exercice	Report fonctionnement 2019	Résultat cumulé
348 561,09 €	340 580,48 €	- 7 980,61 €	34 308, 22 €	26 327,61 €
933,36 €	0,00 €	- 933,36 €	0,00 €	- 933,36 €
349 494,45 €	340 580,48 €	- 8 913,97 €	34 308, 22 €	25 394,25 €
	348 561,09 € 933,36 €	348 561,09 € 340 580,48 € 933,36 € 0,00 €	Dépenses 2020 Recettes 2020 d'exécution de l'exercice   348 561,09 € 340 580,48 € - 7 980,61 €   933,36 € 0,00 € - 933,36 €	Dépenses 2020 Recettes 2020 d'exécution de l'exercice fonctionnement 2019   348 561,09 € 340 580,48 € - 7 980,61 € 34 308, 22 €   933,36 € 0,00 € - 933,36 € 0,00 €

Après que Madame Véronique RIONDET, Présidente, ait quitté l'Assemblée et invité Marcelle DUPONT à assurer la présidence, le Conseil d'Administration est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

# Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif du Budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif énoncé ci-dessus.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 2 AVRIL 2021

# IV. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 – RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

Après que Madame la Présidente, Véronique RIONDET, présente à l'assemblée les résultats 2020 du budget principal et ses modalités d'affectation :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat de l'exercice	- 7 980,61 €
Résultats antérieurs reportés	34 308, 22 €
Résultat à affecter :	26 327,61 €
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	- 933,36 €
Excédent de financement	
Solde cumulé de la section d'investissement	- 933,36 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	2 371,37 €
Report en fonctionnement	23 956,24 €

### Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du Budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif énoncé ci-dessus.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 2 AVRIL 2021

### V. BUDGET PRIMITIF 2021 - RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2021. Le budget principal de la RPCCS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 371,37 €	2 371,37 €
FONCTIONNEMENT	456 550,00 €	456 550,00 €
TOTAL	458 921,37 €	458 921,37 €

Concernant les dépenses, François Nougier et Marcelle Dupont demandent si le nouveau logiciel de billetterie pourrait entrer en investissement. Il est répondu que cela dépendra de la solution logicielle choisie. Mapado, par exemple, fonctionne avec une commission sur le volume de billets vendus (et non par l'achat du logiciel), c'est le cas pour de plus en plus de prestataires. François Nougier demande à combien s'élèverait approximativement la commission sur chaque billet vendu. Il est répondu que cela devrait être de l'ordre de 1 %. Le chiffre précis sera connu au moment de l'étude de chaque solution proposées et sera un point important à prendre en compte au moment du choix du logiciel.

En fonction du logiciel choisi, il faudra peut être prendre une décision modificative pour prévoir de l'amortissement via les investissements.

# Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver le budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 2 AVRIL 2021

# VI. MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR À LA MUTUELLE SANTÉ

Madame la Présidente rappelle que le conseil d'administration a décidé par délibération n°16-2019 du 26 mars 2019 :

- de participer financièrement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la protection sociale complémentaire (risque santé) de ses agents actifs : fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et agents de droit public (contractuels) via la procédure de conventionnement.
- de verser un montant mensuel unique (16,21 € au 1er janvier 2020) à chaque agent ayant souscrit au contrat de groupe, quelle que soit l'option choisie, et de revaloriser ce montant par une nouvelle délibération en cas d'augmentation des cotisations par l'assureur.

La Mutuelle Nationale Territoriale, ayant réévalué les cotisations en 2021, il est nécessaire de porter le montant mensuel de la participation à 16,46 € à compter du 1er janvier 2021. Ce montant représente 50 % du tarif de base isolé qui est de 32.91 € pour la tranche la plus utilisée (-50 ans).

## Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de porter à compter du 1er janvier 2021 le montant mensuel de la participation à la protection sociale pour le risque santé à 16,46 €,
- autorise la Présidente à signer, au nom et pour le compte de la régie personnalisée centre culturel et sportif de Lans-en-Vercors, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 2 AVRIL 2021

#### VII. PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2021-2022

Dans le cadre de ses activités, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif développe une programmation culturelle, reposant sur une variété de formes artistiques et des partenariats structurants.

Madame la Présidente rappelle que conformément au projet de fonctionnement, la programmation culturelle repose sur les axes de construction suivants :

- réflexion stratégique à l'échelle de la commune (Mairie, OTI, MTR, Clap),
- diversité des propositions artistiques.
- propositions artistiques professionnelles,
- présence de formes originales,
- propositions en direction de tous les jeunes publics et des familles,
- propositions en direction des scolaires, dont 1 pour les écoles maternelles et 1 pour la cité scolaire.
- partenariats avec des festivals du territoire et d'autres salles de spectacle.
- programmation d'une tête d'affiche nationale pour faire connaître la salle et répondre à une attente du territoire.
- des événements structurants rythmant l'année.
- variété des compagnies d'une année sur l'autre.
- association à des programmations du Conseil Départemental ou programmation de compagnies soutenues par le Département,
- accueil de résidences artistiques,
- accueil d'expositions en lien avec les spectacles accueillis ou en écho à des manifestations d'envergure pour la commune ou le territoire.
- soutien à la pratique amateur des jeunes,
- pas de programmation extérieure de spectacles pour garantir la cohérence de l'ensemble,

Les propositions artistiques répondant à ces orientations seront réalisées par la direction de la RPCCS et soumises à l'approbation de la commission programmation, composée de :

- Véronique Riondet, Présidente de la RPCCS,
- Guy Charron, Vice-Président de la RPCCS,
- Marc Marechal, administrateur

Le soutien à la création sera mis en avant par l'accueil de compagnies en résidence, sur des projets diversifiés, en lien avec la programmation culturelle.

Le soutien aux pratiques amateurs des jeunes sur la saison 2021-2022 reposera sur les mises à disposition suivantes :

- 2 mises à disposition pour des spectacles ou des projets artistiques de Danse en Vercors,
- 2 mises à disposition pour des spectacles ou des projets artistiques de l'Ecole de Musique Itinérante des 4 Montagnes,
- 1 mise à disposition pour un spectacle ou un projet artistique de l'Agopop,
- 1 mise à disposition pour un spectacle ou un projet artistique pour chacune des écoles de Lans en Vercors.
- 1 mise à disposition pour un spectacles ou un projet artistique de la Passerelle.

La production d'une brochure annuelle sera renouvelée, qui pourra être éditée en deux volets. La politique d'abonnements initiée sur la saison 2019-2020 sera renouvelée.

Madame la Présidente précise que compte-tenu des adaptations nécessaires à la situation sanitaire, il est proposé au conseil d'administration de :

- reporter les projets programmés sur la saison 2020-2021 qui n'auront pu avoir lieu sur la saison 2021-2022 dans la mesure du possible et en concertation avec les compagnies et groupes,
- soutenir prioritairement les compagnies dont les spectacles ont été reportés par le biais d'accueils en résidence,
- d'étendre la validité de la carte abonné de la saison 2020-2021 à la saison 2021-2022.

### Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la structure de programmation culturelle 2021-2022.
- confie la coordination de la programmation culturelle et sa mise en œuvre à Marie Gallienne, directrice.
- autorise Madame la Présidente ou Marie Gallienne, directrice et titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles, à signer toute convention, contrat ou tout autre document relatif à la programmation de la saison culturelle.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 2 AVRIL 2021

# VIII. CONVENTION FINANCIÈRE ET D'OBJECTIFS – RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE TERRITOIRE ET ORIENTATIONS

Madame la Présidente rappelle que la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif organise depuis plusieurs années depuis 2016 une résidence artistique ambitieuse, visant à présenter une ou plusieurs œuvres originales, à organiser des ateliers artistiques et à favoriser la rencontre et l'échange avec la population locale.

Afin de mener à bien l'organisation de l'événement, la commune de Lans-en-Vercors a décidé d'attribuer une subvention à la RPCCS, selon la convention financière et d'objectif annexée à la présente délibération.

Madame la Présidente présente les modalités d'organisation proposées pour l'édition 2021 de la résidence de territoire :

## **ORIENTATIONS GENERALES:**

- Faire de la résidence artistique de territoire l'un des temps forts du projet culturel du Cairn, approprié par tous
- Sélectionner une compagnie, un groupe musical ou tout autre acteur culturel, en fonction de son engagement dans une démarche artistique pour laquelle une résidence artistique est nécessaire
- Favoriser la rencontre avec la population locale
- Mobiliser autour de l'événement: habitants, bénévoles, associations, structures

#### PARTENARIATS PRINCIPAUX A MOBILISER:

- La Commune de Lans en Vercors
- Les associations ayant une orientation artistique et culturelle
- La médiathèque intercommunale

A ces partenaires, s'ajouteront les structures et associations que l'équipe jugera pertinent de mobiliser en fonction des thématiques et susceptibles de favoriser le développement de l'événement.

## **CONTENU DE LA RÉSIDENCE :**

- Une ou deux propositions artistiques
- Une ou plusieurs représentations, à destination du tout public et/ou du public scolaire
- Plusieurs temps de rencontres, échanges, ateliers, à destination des associations associées, des écoles ou de la population locale

Des points d'informations seront réalisés lors des réunions du Conseil d'Administration.

## Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention financière et d'objectif pour la résidence artistique de territoire avec la commune de Lans-en-Vercors et autorise Madame la Présidente à signer ladite convention,
- approuve le contenu, les orientations et l'organisation proposés,
- autorise Madame la Présidente et Madame la directrice à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 2 AVRIL 2021

# IX. CONVENTION FINANCIÈRE ET D'OBJECTIFS - FESTIVAL « LES THÉÂTRALES DU VERCORS » ET ORIENTATIONS

Madame la Présidente rappelle que la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif organise depuis plusieurs années depuis 2016 le festival « Les Théâtrales du Vercors », afin de proposer un événement au rayonnement territorial important mettant en avant la création théâtrale.

Afin de mener à bien l'organisation du festival, la commune de Lans-en-Vercors a décidé d'attribuer une subvention à la RPCCS, selon la convention financière et d'objectif annexée à la présente délibération.

Madame la Présidente présente les modalités d'organisation proposées pour la 6° édition 2021 du festival « Les Théâtrales du Vercors » :

## **ORIENTATIONS GENERALES:**

- Faire du festival l'un des temps forts du projet culturel du Cairn, approprié par tous
- Proposer des spectacles de théâtre, aux formes variées et issus de plusieurs compagnies professionnelles
- Valoriser la création théâtrale, en favorisant la programmation de spectacles récents
- Faire rayonner l'événement sur le territoire
- Mobiliser autour du festival : habitants, bénévoles, associations, structures

## **PARTENARIATS PRINCIPAUX A MOBILISER:**

- La compagnie « La Bande à Mandrin »
- La Commune de Lans en Vercors
- L'Office de Tourisme Intercommunal du Vercors
- La médiathèque intercommunale

A ces partenaires, s'ajouteront toutes les structures et associations que l'équipe d'organisation jugera pertinent de mobiliser en fonction des thématiques et susceptibles de favoriser le développement de l'événement.

## **CONTENU DU FESTIVAL:**

- Des spectacles aux formats, esthétiques et publics différents
- Deux spectacles d'envergure, nécessitant l'infrastructure technique du Cairn et permettant de mobiliser largement le public,
  - Des spectacles légers pouvant jouer sur des places publiques, dans des restaurants, en médiathèque, etc.
  - A minima un projet en direction du jeune public
  - Une représentation en direction du public scolaire
  - Plusieurs temps de rencontres, échanges, ateliers à destination du tout public
  - Des programmations gratuites pour un accès à la culture pour tous

Des points d'information seront réalisés lors des réunions du Conseil d'Administration.

## Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention financière et d'objectif pour la 6° édition du festival "Les Théâtrales du Vercors", avec la commune de Lans-en-Vercors et autorise Madame la Présidente à signer ladite convention.
- approuve le contenu, les orientations et l'organisation proposées,
- décide de mobiliser et de conventionner avec tous les partenaires nécessaires à l'aboutissement du festival et d'autoriser Madame la Présidente et Madame la directrice à signer toutes les conventions, contrats et documents nécessaires à la réalisation du festival.
- autorise Madame la Présidente et Madame la directrice à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 2 AVRIL 2021

# X. CONVENTION FINANCIÈRE ET D'OBJECTIFS - FESTIVAL « JEUNES BOBINES » ET ORIENTATIONS

Madame la Présidente rappelle que la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif a repris l'organisation du festival du film pour enfants de Lans en Vercors en 2017. Compte-tenu de cette décision et de l'importance du festival pour la vie touristique et culturelle de la Commune et de la fonction ressource pour le territoire du Centre Culturel et Sportif, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif souhaite poursuivre le développement de cet événement.

Afin de mener à bien l'organisation du festival, la commune de Lans-en-Vercors a décidé d'attribuer une subvention à la RPCCS, selon la convention financière et d'objectif annexée à la présente délibération.

Madame la Présidente rappelle que l'édition 2020 du festival a dû être annulée face à la crise sanitaire, tout comme le projet « Les Echos des Jeunes Bobines » qui devait permettre la valorisation du travail produit sur la construction du festival en début d'année 2021.

Madame la Présidente présente les modalités d'organisation proposées pour l'édition du festival 2021 :

## **ORIENTATIONS GENERALES:**

- Faire du festival l'un des temps forts du projet culturel du Cairn, approprié par tous
- Maintenir le festival en tant qu'outil de la politique touristique et culturelle de la commune
- Développer et asseoir l'événement
- Bénéficier d'un événement sur la commune de Lans en Vercors, sur la période touristique des vacances de Noël, dans une logique de complémentarité de l'offre « neige »
- Conserver le jeune public, la jeunesse et les familles comme cibles principales de l'événement
- Donner une dimension professionnelle au festival avec la thématique « Jeunes Bobines », les jeunes acteurs à l'honneur, une sélection de films en compétition et des invités
- Valoriser la jeunesse
- Valoriser le territoire et sa dimension « Vercors »
- Mobiliser autour du festival : habitants, bénévoles, associations, structures

## PARTENARIATS PRINCIPAUX A MOBILISER:

- La Commune de Lans en Vercors
- L'association Le Clap
- L'Office de Tourisme Intercommunal du Vercors
- La médiathèque intercommunale

A ces partenaires co-constructeurs, s'ajouteront toutes les structures et associations que l'équipe d'organisation jugera pertinent de mobiliser en fonction des thématiques et susceptibles de favoriser le développement de l'événement.

## **CONTENU DU FESTIVAL:**

#### Programmation cinéma:

- Une sélection en compétition, composées de longs et de courts métrages, mettant à l'écran de jeunes acteurs,
- Un « panorama » hors compétition de films pour petits et grands (succès de l'année, sorties de Noël, avant-premières...)
- Une sélection « Petites Bobines » pour les enfants jusqu'à 6 ans

## Des soirées spéciales :

- Cérémonies d'ouverture, de palmarès, de clôture, etc.
- Des séances spéciales avec des animations

- Des séances spéciales avec des invités

### Une professionnalisation de l'événement :

- Sélection en compétition
- Jurys et palmarès
- Invités
- Partenariats avec d'autres festivals

#### Des actions de médiation :

- Mise en place d'un jury jeune
- Ateliers professionnels en direction du public scolaire en amont du festival
- Ateliers professionnels en direction du tout public pendant le festival

## Des actions autour du cinéma et de valorisation du territoire :

- Animations ludiques autour du cinéma (escape game, ...)
- Ateliers ou animations autour de certains films
- Temps de rencontres et d'échanges mobilisant les invités
- Espace(s) de convivialité
- Espace(s) de promotion du territoire
- Tremplin vidéo pour jeunes réalisateurs

#### Bénévolat :

- Fidélisation de l'équipe de bénévoles
- Maintien d'une mission dédiée au volontaire en service civique
- Une implication possible dans la construction de l'événement

#### MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL:

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif assure la coordination de l'événement et de l'ensemble des partenaires.

Des commissions seront mises en place sur certaines thématiques et pourront associer des bénévoles du festival. Ces commissions se réuniront de manière régulière et travailleront à partir d'objectifs définis par la direction du festival, qui effectuera les validations nécessaires.

Des réunions plénières mobilisant les partenaires co-constructeurs seront organisées de manière régulière, pour faire état de l'avancée des commissions, de l'avancée de l'organisation générale et de permettre un travail collectif autour d'une thématique définie.

Afin de permettre l'organisation de cet événement, la direction du festival sera assurée par la directrice de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif, en fonction des orientations validées par la présente délibération.

Des points d'information seront réalisés lors des réunions du Conseil d'Administration.

## Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention financière et d'objectif pour la 33° édition du festival "Jeunes Bobines", avec la commune de Lans-en-Vercors et autorise Madame la Présidente à signer ladite convention.
- d'approuver le contenu, les orientations et l'organisation proposées pour l'édition 2021 du festival,
- de confier la direction du festival à la directrice de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif Marie Gallienne ;
- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions nécessaires au financement du festival « Jeunes Bobines » au plus fort taux possible ;
- d'autoriser Madame la Présidente et Madame la directrice à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 2 AVRIL 2021

Le secrétaire de séance, Olivier SAINT-AMAN

#### **ANNEXES:**

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Budget primitif 2021
- Convention financière et d'objectifs « Résidence artistique et de territoire » 2021
- Convention financière et d'objectifs « Les Théâtrales du Vercors » 2021
- Convention financière et d'objectifs « Festival Jeunes bobines » 2021